

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 46^e année – N° 29 – Jeudi 22 août 2024

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordre du jour de la session du Parlement mercredi 4 septembre 2024, à 8h30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

1. Communications
2. Promesses solennelles de quatre suppléant-e-s
3. Election d'un-e membre, éventuellement d'un-e remplaçant-e, de la commission de gestion et des finances
4. Election d'un-e remplaçant-e de la commission de la justice
5. Election d'un membre, éventuellement d'un-e remplaçant-e, de la commission de l'économie
6. Election d'un membre, éventuellement d'un-e remplaçant-e, et d'un-e remplaçant-e de la commission spéciale mixte pour l'accueil de la commune municipale de Moutier
7. Promesses solennelles des nouveaux membres des autorités judiciaires
8. Questions orales

Présidence du Gouvernement

9. Rapport 2023 de la commission de la protection des données et de la transparence
10. Rapport 2023 du préposé à la protection des données et à la transparence

Délégation aux affaires jurassiennes

11. Modification de la Constitution de la République et Canton du Jura (création du district de Moutier) (deuxième lecture)

Département de l'intérieur

12. Rapport de gestion 2023 de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura

13. Motion N° 1494
Libérer les juges et procureur.e.s en les élisant pour une durée indéterminée.
Christophe Schaffter (CS-POP)
14. Question écrite N° 3619
Ukrainiens: faisons le point! Yves Gigon (UDC)
15. Question écrite N° 3620
Programme JU-lien, et après? Irène Donzé (PLR)
16. Question écrite N° 3622
Programme JU-lien.org: à soutenir et intensifier!
Rémy Meury (CS-POP)

Département des finances

17. Modifications législatives dans le domaine de la fiscalité
 - 17.1 Modification de la loi d'impôt (LI) (première lecture)
 - 17.2 Modification du décret concernant le partage de l'impôt entre les communes jurassiennes (première lecture)
 - 17.3 Abrogation du décret concernant les répartitions intercommunales d'impôt (première lecture)
18. Rapport de gestion 2023 de l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention (ECA Jura)
19. Motion N° 1497
Une commission d'enquête à propos des ressources humaines. Raoul Jaeggi (PVL)
20. Postulat N° 466
Donnons des assurances au personnel de l'Etat!
Stéphane Theurillat (Le Centre)
21. Postulat N° 467
Recadrer la fonction de cadre? Quentin Haas (PCSI)
22. Question écrite N° 3617
Retards dans les taxations fiscales. Irène Donzé (PLR)
23. Question écrite N° 3624
Personnes morales poursuivant des buts idéaux.
Vincent Hennin (PCSI)

Département de la formation, de la culture et des sports

24. Modification de la loi sur l'enseignement privé (première lecture)
25. Question écrite N° 3621
Que va-t-il advenir de la formation professionnelle interjurassienne? Irène Donzé (PLR)

1.06.03	Courroux – Château de Soyhières	1	1.10.13	Bassecourt – Pâturage des Melnats 3	1
1.06.04	Courroux – Chaumont	1	1.10.14	Bassecourt – Pré Borbet-Dessous	1
1.06.05	Courroux – Derrière la Forge	2	1.10.15	Bassecourt – Saint-Hubert 1	1
1.06.06	Courroux – Eglise	1	1.10.16	Bassecourt – Saint-Hubert 2	2
1.06.07	Courroux – Forte Maison	1	1.10.17	Courfaivre – Bâme Ste-Colombe	1
1.06.08	Courroux – La Fortaine 1	1	1.10.18	Courfaivre – Courtes Méchielles	2
1.06.09	Courroux – La Fortaine 2	1	1.10.19	Courfaivre – Derrière Château 1	1
1.06.10	Courroux – Pommeret	2	1.10.20	Courfaivre – Derrière le vieux Motier	1
1.06.11	Courroux – Roc de Courroux	1	1.10.21	Courfaivre – Epenattes	2
1.06.12	Courroux – Roc de Courroux (grotte)	1	1.10.22	Courfaivre – Forêt de Chenal	1
1.07	Commune de Courtételle		1.10.23	Courfaivre – La Tuilerie	1
1.07.01	Courtételle – En la Pran 1	1	1.10.24	Courfaivre – Le Chételay	1
1.07.02	Courtételle – En la Pran 2	2	1.10.25	Courfaivre – Les Sabotiers	1
1.07.03	Courtételle – Forêt des Fosses	1	1.10.26	Courfaivre – Rue de la Rauracie	2
1.07.04	Courtételle – La Rintche	1	1.10.27	Courfaivre – Vieille Eglise	2
1.07.05	Courtételle – Les Prés Roses	2	1.10.28	Courfaivre – Village	2
1.07.06	Courtételle – L’Essert	1	1.10.29	Glovelier – Bone en Bez-Dessous	1
1.07.07	Courtételle – Saint-Maurice	1	1.10.30	Glovelier – Bone en Bez Dessus	1
1.07.08	Courtételle – Tivila	1	1.10.31	Glovelier – Combe Tabeillon 1-2	1
1.08	Commune de Delémont		1.10.32	Glovelier – Combe Tabeillon 3	1
1.08.01	Delémont – Beuchille	2	1.10.33	Glovelier – Contournement	1
1.08.02	Delémont – Bérudier/Beauregard	1	1.10.34	Glovelier – Côte au Pucin	2
1.08.03	Delémont – Combe de Mettembert	2	1.10.35	Glovelier – Côte des Arches	1
1.08.04	Delémont – En la Pran	1	1.10.36	Glovelier – Gare	2
1.08.05	Delémont – Kirlou	2	1.10.37	Glovelier – Grotte de Bonabé	1
1.08.06	Delémont – La Communance Nord	2	1.10.38	Glovelier – La Charbonnière	1
1.08.07	Delémont – La Communance Sud	2	1.10.39	Glovelier – La Mêlée	2
1.08.08	Delémont – La Communance Sud-Est	1	1.10.40	Glovelier – Moébrai 1	1
1.08.09	Delémont – La Fenatte 1	2	1.10.41	Glovelier – Moébrai 2	2
1.08.10	Delémont – La Fenatte 2	2	1.10.42	Glovelier – Petite Morée	1
1.08.11	Delémont – La Fenatte 3	2	1.10.43	Glovelier – Saint-Brais 1	1
1.08.12	Delémont – La Rintche	1	1.10.44	Glovelier – Saint-Brais 2	1
1.08.13	Delémont – Les Boulaines	2	1.10.45	Glovelier – Sceut Dessus	1
1.08.14	Delémont – Les Prés Roses	2	1.10.46	Glovelier – Village	2
1.08.15	Delémont – Les Rondez	2	1.10.47	Soulce – Domont 1	1
1.08.16	Delémont – Neuf-Cul	2	1.10.48	Soulce – Domont 2	1
1.08.17	Delémont – Sous les Roches	1	1.10.49	Soulce – Droit de Folpotat	1
1.08.18	Delémont – Tivila	1	1.10.50	Soulce – Folpotat	1
1.08.19	Delémont – Vorbourg 1	1	1.10.51	Soulce – Forêt des Combes	1
1.08.20	Delémont – Vorbourg 2	1	1.10.52	Soulce – Le Plaigneux 1	1
1.08.21	Delémont – Vorbourg 3	2	1.10.53	Soulce – Le Plaigneux 2	1
1.08.22	Delémont – Vorbourg 4	2	1.10.54	Soulce – Les Combes 1	1
1.08.23	Delémont – Vieille Ville	2	1.10.55	Soulce – Les Combes 3	1
1.09	Commune de Develier		1.10.56	Soulce – Pâturage sur la Montagne	1
1.09.01	Develier – Clos de la Betteratte 1	1	1.10.57	Soulce – Pré la Vigne	1
1.09.02	Develier – Clos de la Betteratte 2	2	1.10.58	Soulce – Sormont	1
1.09.03	Develier – Fer à Cheval	1	1.10.59	Soulce – Sur l’Eve	1
1.09.04	Develier – La Pran	1	1.10.60	Soulce – Village 1	2
1.09.05	Develier – Les Maîchières		1.10.61	Soulce – Village 2	2
	La Communance		1.10.62	Soulce – Village 3	2
	Sur la Haute Rive	2	1.10.63	Soulce – Village 4	2
1.09.06	Develier – Les Maîchières 1	1	1.10.64	Soulce – Village 5	2
1.09.07	Develier – Les Maîchières 2	1	1.10.65	Undervelier – Blanche Maison 1-2	1
1.09.08	Develier – Lieu Galet	2	1.10.66	Undervelier – Côte de l’Aimery 1	1
1.09.09	Develier – Saint Imier	1	1.10.67	Undervelier – Côte de l’Aimery 2	1
1.09.10	Develier – Sur la Haute Rive	1	1.10.68	Undervelier – Côte de Rebévelier 1	1
			1.10.69	Undervelier – Côte de Rebévelier 2	1
1.10	Commune de Haute-Some		1.10.70	Undervelier – Cracus	1
1.10.01	Bassecourt – Coeudret	1	1.10.71	Undervelier – Derrière Le Jettoux	1
1.10.02	Bassecourt – Côte de Frenois	1	1.10.72	Undervelier – Grotte de Ste-Colombe	1
1.10.03	Bassecourt – Côte de la Chaux 1-2	1	1.10.73	Undervelier – La Jacoterie 1	1
1.10.04	Bassecourt – Côte de la Chaux 3	1	1.10.74	Undervelier – La Louvière 1	1
1.10.05	Bassecourt – Côte de la Chaux 4	2	1.10.75	Undervelier – La Louvière 2	1
1.10.06	Bassecourt – Côte de la Rise	1	1.10.76	Undervelier – Les Bambois	1
1.10.07	Bassecourt – La Jacoterie 2	1	1.10.77	Undervelier – Le Mont 1	1
1.10.08	Bassecourt – Les Mélèzes	1	1.10.78	Undervelier – Les Corbets	2
1.10.09	Bassecourt – Les Melnats 1	1	1.10.79	Undervelier – Les Forges	1
1.10.10	Bassecourt – Les Melnats 2	1	1.10.80	Undervelier – Les Rochers Bacon	1
1.10.11	Bassecourt – Pâturage des Melnats 1	1	1.10.81	Undervelier – Mont Dedos 1	1
1.10.12	Bassecourt – Pâturage des Melnats 2	1	1.10.82	Undervelier – Mont Dedos 2	1

1.10.83	Undervelier – Montépoirgeat 1	1	1.17.09	Vermes – Les Rives	2
1.10.84	Undervelier – Montépoirgeat 2	1	1.17.10	Vicques – Le Chauffour 1	1
1.10.85	Undervelier – Pré de Joux	1	1.17.11	Vicques – Le Chauffour 2	2
1.10.86	Undervelier – Sous le Rochet	1	1.17.12	Vicques – Le Chauffour 3	1
1.10.87	Undervelier – Sur le Rochet	1	1.17.13	Vicques – Le Chauffour 4	1
1.11	Commune de Mervelier		1.17.14	Vicques – Pommeret	2
1.11.01	Mervelier – Anticlinal de Tiergarten 1	2	1.17.15	Vicques – Pont Romay	1
1.11.02	Mervelier – Les Combes	2	2.	District des Franches-Montagnes	
1.11.03	Mervelier – Les Vernes	2	2.01	Commune du Bémont	
1.12	Commune de Movelier		2.01.01	Le Bémont – La Bosse	2
1.12.01	Movelier – Derrière l'église	2	2.01.02	Le Bémont – Grand Creux	2
1.12.02	Movelier – du Bohémien	2	2.01.03	Le Bémont – Les Rouges Terres	2
1.13	Commune de Pleigne		2.01.04	Le Bémont – Les Royes	2
1.13.01	Pleigne – Favoirgeatte	1	2.01.05	Le Bémont – Les Royes	1
1.13.02	Pleigne – Löwenburg-château	1	2.01.06	Le Bémont – Les Seignes	1
1.13.03	Pleigne – Löwenburg-Neumühlefeld	1	2.02	Commune des Bois	
1.13.04	Pleigne – Löwenburg-prieuré	1	2.02.01	Les Bois – Clairbief / Cerneux Godat 1	2
1.13.05	Pleigne – Lucelle 1	1	2.02.02	Les Bois – Clairbief / Cerneux Godat 2	2
1.13.06	Pleigne – Lucelle 2	2	2.02.03	Les Bois – Moulin de la Mort	1
1.13.07	Pleigne – Lucelle 3	2	2.02.04	Les Bois – La Planche	1
1.13.08	Pleigne – Mécolis 1	1	2.02.05	Les Bois – Les Prailats	1
1.14	Commune de Rossemaison		2.03	Commune des Breuleux	
1.14.01	Rossemaison – Les Grands Champs	2	2.03.01	La Chaux-des-Breuleux – La Combe	1
1.14.02	Rossemaison – Les Prés de la Communance	2	2.03.02	Les Breuleux – La Deute	2
1.14.03	Rossemaison – Montchaibeux	1	2.03.03	Les Breuleux – Plat des Chaux	2
1.14.04	Rossemaison – Montchaibeux 2	1	2.03.04	Les Breuleux – Village	1
1.14.05	Rossemaison – Prés Moisis	1	2.04	Commune des Enfers	
1.15	Commune de Saulcy		2.04.01	Les Enfers – Village	1
1.15.01	Saulcy – Bone en Bez 2	1	2.05	Commune des Genevez	
1.15.02	Saulcy – Combe aux Monin 1	2	2.05.01	Les Genevez – Prés de la Chapelle	1
1.15.03	Saulcy – Combe de Scout	1	2.05.02	Les Genevez – Prédame	1
1.15.04	Saulcy – Combe des Beusses 1	1	2.06	Commune de Lajoux	
1.15.05	Saulcy – Combe des Beusses 2	2	2.06.01	Lajoux – Ancien cimetière	1
1.15.06	Saulcy – Combe des Beusses 3	1	2.06.02	Lajoux – Clos chez David	1
1.15.07	Saulcy – Combe des Beusses 4	1	2.06.03	Lajoux – Crât des Oiseaux	2
1.15.08	Saulcy – Combe Montjean	1	2.06.04	Lajoux – Creux au Loup	1
1.15.09	Saulcy – Courtils brûlés	2	2.06.05	Lajoux – Dô chez Jean Lachausse	1
1.15.10	Saulcy – Gros Prés des Perches	1	2.06.06	Lajoux – Dô la Fontaine	1
1.15.11	Saulcy – La Luère	2	2.06.07	Lajoux – Dos les Cras	1
1.15.12	Saulcy – Le Cerneux	1	2.06.08	Lajoux – Droit des Combes	1
1.15.13	Saulcy – Le Tertre	1	2.06.09	Lajoux – Envers des Combes	1
1.15.14	Saulcy – Les Cerniers de Saulcy 1	1	2.06.10	Lajoux – Es Prattes 2	1
1.15.15	Saulcy – Les Cerniers de Saulcy 2	1	2.06.11	Lajoux – Fornet-Dessus	1
1.15.16	Saulcy – Les Cerniers de Saulcy 3	1	2.06.12	Lajoux – Gros Fief	1
1.15.17	Saulcy – Les Ciroux 1	1	2.06.13	Lajoux – La Creuse 1-3	1
1.15.18	Saulcy – Les Ciroux 2	1	2.06.14	Lajoux – La Forge	1
1.15.19	Saulcy – Les Ciroux 3	1	2.06.15	Lajoux – Le Paigre	1
1.15.20	Saulcy – Les Prés de Saulcy	1	2.06.16	Lajoux – Les Prés Fleury 1	1
1.15.21	Saulcy – L'Ordon Jean Yade	1	2.06.17	Lajoux – Plain de la Cernie 1	1
1.15.22	Saulcy – Nirveux	1	2.06.18	Lajoux – Plain de la Cernie 2	1
1.15.23	Saulcy – Peut Cras 1	1		Sous la Coleuse 2	1
1.15.24	Saulcy – Peut Cras 3	1	2.06.19	Lajoux – Prés Petits	1
1.15.25	Saulcy – Poiveux 1	1	2.06.20	Lajoux – Puits Willy	1
1.15.26	Saulcy – Poiveux 2	1	2.06.21	Lajoux – La Saigne 1	1
1.15.27	Saulcy – Pré Voirmais 1	2	2.06.22	Lajoux – La Saigne 2	1
1.16	Commune de Soyhières		2.06.23	Lajoux – Sur la Coleuse	1
1.16.01	Soyhières – Combe de Mettembert	2	2.06.24	Lajoux – Sur les Prières	1
1.16.02	Soyhières – La Grosse Fin	1	2.06.25	Lajoux – Sur les Roches 1	1
1.16.03	Soyhières – Vieille Eglise	2	2.06.26	Lajoux – Sur les Roches 2	1
1.17	Commune de Val Terbi		2.07	Commune de Montfaucon	
1.17.01	Corban – Sous l'église	2	2.07.01	Montfaucon – Plain de Saigne	1
1.17.02	Montsevelier – La Chèvre	2	2.07.02	Montfaucon – Epine	1
1.17.03	Montsevelier – La Combe 1	1	2.07.03	Montfaucon – Sur le Tiat	2
1.17.04	Montsevelier – Le Greierlet	1	2.08	Commune de Muriaux	
1.17.05	Montsevelier – Piamont	2	2.08.01	Muriaux – Combe de la Rochette	2
1.17.06	Montsevelier – Village	2	2.08.02	Muriaux – Les Saignes	1
1.17.07	Vermes – Anticlinal de Tiergarten 2	2	2.08.03	Muriaux – Spiegelberg	1
1.17.08	Vermes – Eglise	1	2.08.04	Muriaux – La Rochette	1

2.09	Commune du Noirmont	
2.09.01	Le Noirmont – La Bouège	1
2.09.02	Le Noirmont – Chanteraine	1
2.09.03	Le Noirmont – Ancienne église St-Hubert	1
2.10	Commune de Saignelégier	
2.10.01	Goumois – Côte Dessus	2
2.10.02	Goumois – Franquemont	1
2.10.03	Goumois – Rocher du singe	1
2.10.04	Goumois – Les Saipelets	2
2.10.05	Goumois – Sous le Château	1
2.10.06	Goumois – Le Theusseret	2
2.10.07	Les Pommerats – Praissalet	1
2.10.08	Les Pommerats – Château Cugny	2
2.10.09	Saignelégier – Fin de droit	2
2.10.10	Saignelégier – Les Royes	1
2.10.11	Saignelégier – Etang de la Gruère	1
2.11	Commune de Saint-Brais	
2.11.01	Saint-Brais – Bollement 1	1
2.11.02	Saint-Brais – Bollement 2	2
2.11.03	Saint-Brais – Césai	1
2.11.04	Saint-Brais – Champ Martin	1
2.11.05	Saint-Brais – Combe Tabeillon 5	1
2.11.06	Saint-Brais – Dô les Fontaines 1	1
2.11.07	Saint-Brais – Dô les Fontaines 2	1
2.11.08	Saint-Brais – Dô les Fontaines 3	1
2.11.09	Saint-Brais – Dô les Fontaines 4	1
2.11.10	Saint-Brais – Es Piatats	1
2.11.11	Saint-Brais – Essert Crétin	1
2.11.12	Saint-Brais – La Favoirgeatte 1	1
2.11.13	Saint-Brais – La Favoirgeatte 2	1
2.11.14	Saint-Brais – La Neuve Graiterie 1	1
2.11.15	Saint-Brais – La Neuve Graiterie 2	1
2.11.16	Saint-Brais – La Pâturage Dessus	1
2.11.17	Saint-Brais – La Vieille Coperie	1
2.11.18	Saint-Brais – Le Fondeva	1
2.11.19	Saint-Brais – Le Péquie	2
2.11.20	Saint-Brais – Le Poye	1
2.11.21	Saint-Brais – Le Pré Sergent	1
2.11.22	Saint-Brais – Les Errauts	1
2.11.23	Saint-Brais – Les Fiolets	1
2.11.24	Saint-Brais – Les Saignattes	1
2.11.25	Saint-Brais – Malmaison	2
2.11.26	Saint-Brais – Saint-Brais 3	1
2.11.27	Saint-Brais – Tariche	2
2.11.28	Saint-Brais – Tchaimpois Taillard	1
2.12	Commune de Soubey	
2.12.01	Soubey – Champois	2
2.12.02	Soubey – Charoubes	1
2.12.03	Soubey – Chercenay	1

Service de l'économie rurale

**Paiements directs 2025
Inscriptions aux systèmes de production**

Les inscriptions aux systèmes de production, pour la prochaine période de contribution 2025, doivent être annoncées sur le site Acorda avec un accès par le site www.agate.ch. Les exploitants ont été informés sur le détail de la procédure par un courrier.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 13 septembre 2024. Après ce délai, plus aucune modification ne pourra être effectuée dans Acorda pour ces programmes. Les annonces qui seraient faites après le 13 septembre 2024 feront l'objet d'un émolument de 50 francs déduits des paiements directs et d'une réduction des contributions de 200 francs conformément à l'annexe 8 de l'Ordonnance sur les paiements directs.

Le formulaire d'inscription **ne doit plus être retourné** au Service de l'économie rurale. Veuillez bien vérifier vos inscriptions sur le formulaire pdf définitif.

Même sans changement, le recensement doit être validé dans Acorda. C'est le document définitif au format pdf, que vous pouvez télécharger et conserver, qui fera foi en cas de contestation.

Courtemelon, le 19 août 2024.

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 526 (248.4)

Commune: Undervelier

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Fête du village**

Tronçon: **RC 526 (248.4) Route du Pichoux**

Durée: **Du 29 août 2024 au 1^{er} septembre 2024, de 18h00 à 18h00**

Renseignements: M. Sylvain Viatte, chef de région
Franches-Montagnes,
téléphone 032 420 60 21

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 14 août 2024.

Service des infrastructures
Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service du développement territorial

Mise à l'enquête publique

Commune: Commune mixte de Courroux,
Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux
Lieu: 2822 Courroux

**Procédure d'approbation
d'un projet d'installations électriques**

Pour:

S-2453375.1 / Station transformatrice Industrie 1
– Nouvelle construction sur la parcelle N° 2330
Coordonnées: 2596014/ 1245331

L-2453739.1 / Ligne souterraine 16 kV entre les stations
Finage et Industrie 1

– Nouvelle liaison moyenne tension dans un tube en partie existant
– Suppression de la liaison moyenne tension entre les stations Finage et Le Paigre (L-0168565)

L-2453740.1 / Ligne souterraine 16 kV entre les stations
Industrie 1 et Le Paigre

– Nouvelle liaison moyenne tension dans un tube en partie existant

Les demandes d'approbation des plans susmentionnés ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont au nom de BKW Energie AG, Viktoriaplatz 2, 3013 Bern.

Le dossier est mis à l'enquête du 22 août au 20 septembre 2024 dans la commune de Courroux ou peut être téléchargé électroniquement:



<https://esti-consultation.ch/pub/4230/64013d30>

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les articles 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle

Observation:

Lors de la publication, il faut tenir compte des fêtes (art. 22a PA), à savoir:

- a) du 7^e jour avant Pâques au 7^e jour après Pâques inclusivement;
 - b) du 15 juillet au 15 août inclusivement;
 - c) du 18 décembre au 2 janvier inclusivement.
-

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Bois

**Séance du Conseil général
lundi 9 septembre 2024, à 20h00,
à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 juin 2024.
4. Communications.
5. Questions orales.
6. Cahier des charges du cercle scolaire.
7. Cahier des charges de la commission d'estimation.
8. Cahier des charges de la commission des structures d'accueil.
9. Règlement sur les institutions « Croque-pomme » et « UAPE ».
10. Dissolution de la commission de révision des règlements.
11. Abrogation du Plan spécial « Les Murs – Hôtel ».

Les Bois, le 19 août 2024.

Au nom du Conseil général
Le président: Martial Farine.

Cœuve

**Assemblée communale ordinaire
mercredi 18 septembre 2024, à 20h00,
à la halle polyvalente**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2023.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2023, ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité.
4. Divers.

Le règlement mentionné sous le point N° 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, sont à adresser durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Cœuve, le 19 août 2024.

Conseil communal.

Courrendlin

**Assemblée communale d'information
mardi 17 septembre 2024, à 19h00,
à la halle de gymnastique de Courrendlin**

Ordre du jour:

1. Accueil et bienvenue.
2. Information et présentation du projet « Traversée du village ».
3. Questions – Réponses.

Courrendlin, le 19 août 2024.

Conseil communal.

Courrendlin

**Entrée en vigueur de la modification
du règlement relatif au statut du personnel**

La modification du règlement susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Courrendlin le 17 juin 2024, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 7 août 2024.

Réuni en séance du 12 août 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courrendlin, le 14 août 2024.

Conseil communal.

Courrendlin

**Entrée en vigueur du règlement relatif
aux redevances sur la consommation d'électricité
de la commune mixte de Courrendlin**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courrendlin le 17 juin 2024, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 7 août 2024.

Réuni en séance du 12 août 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courrendlin, le 12 août 2024.

Conseil communal.

Courroux

**Entrée en vigueur du règlement relatif
aux redevances sur la consommation d'électricité**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courroux le 10 juin 2024, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 6 août 2024.

Réuni en séance du 12 août 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courroux, le 12 août 2024.

Conseil communal.

Develier

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués le dimanche 22 septembre 2024 afin de se prononcer sur la question suivante:

- Acceptez-vous l'ouverture d'un crédit de Fr. 4500000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation d'une crèche dans les locaux de l'école enfantine, pour l'agrandissement du bâtiment de l'école primaire et pour la réalisation d'une place de jeux, sous réserve des subventions cantonales et donner la compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt et de le consolider?

Les opérations de vote auront lieu au bureau de vote, bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8, aux heures suivantes: Dimanche 22 septembre 2024, de 10h00 à 12h00.

Develier, le 16 juillet 2024.

Conseil communal.

Develier

Réglementation de trafic

Vu la décision du Conseil communal du 17 juin 2024, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation de stationnement suivante :

Stationnement – Zone d'utilité publique

Changement de régime de 110 places de stationnement à la zone d'utilité publique actuellement en zone libre, en :

- 90 places contre paiement, avec macarons ;
- 18 places en zone bleue ;
- 2 places pour personnes à mobilité réduite.

La gestion du stationnement sera accompagnée des signaux suivants :

- 2 panneaux de signalisation OSR N° 4.20 « Parcage contre paiement » avec plaque complémentaire « Avec macarons du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30. Libre samedi – dimanche et jours fériés » ;
- 1 panneau de signalisation OSR N° 4.18 « Parcage avec disque de stationnement » ;
- 1 panneau de signalisation OSR N° 4.17 « Parcage autorisé » avec plaque complémentaire « Handicapés ».

Le plan de stationnement N° 2024_06_14_ZUP, sur lequel figure la signalisation et les marquages, fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du Secrétariat communal, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les 30 jours. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Secrétariat communal, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier.

Develier, le 16 juillet 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Entrée en vigueur du règlement relatif aux redevances sur la consommation d'électricité

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil général de Haute-Sorne le 22 avril 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 8 juillet 2024.

Réuni en séance du 16 août 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bassecourt, le 19 août 2024.

Conseil communal.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoluments de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

Haute-Sorne

Entrée en vigueur du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par le Conseil général de Haute-Sorne le 2 octobre 2023, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 8 août 2024.

Réuni en séance du 16 août 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 16 août 2024.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bassecourt, le 19 août 2024.

Conseil communal.

Le Noirmont

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 15.4.2024, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 26.6.2024, les restrictions suivantes sont publiées :

- Rue Sous la Velle (partie sud)
- Pose des signaux
 - Limitation 30 km/h à l'est et l'ouest de la rue
 - Sens unique à l'entrée ouest de la rue avec attention mobilité douce
 - Sens interdit – excepté vélo à l'entrée est de la rue
- Mise en épi des places de parc au sud du bâtiment Sous la Velle 16

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Le Noirmont, le 22 août 2024.

Conseil communal.

Les Riedes-Dessus

Assemblée bourgeoise lundi 2 septembre 2024, à 20h00, à la Maison bourgeoise des Riedes-Dessus

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2023.
2. Présentation et approbation des comptes 2023.
3. Divers.

Les Riedes-Dessus, le 14 août 2024.

Conseil bourgeois.

Rossemaison

Assemblée bourgeoise ordinaire lundi 26 août 2024, à 20h00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.

2. Discuter et voter le renouvellement du droit de superficie de 30 ans pour la société de tir du Petit-Calibre de Rossemaison.
3. Informations sur la journée des bourgeoisies du 14 septembre 2024.
4. Informations sur les comptes 2023.
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site www.rossemaison.ch.

Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Rossemaison, le 9 août 2024.

Secrétariat communal.

Val Terbi

Convocation du corps électoral

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 22 septembre 2024, afin de se prononcer sur la question suivante:

- Acceptez-vous, selon le message du Conseil général, les modifications du Règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des eaux du Val Terbi (SEVT) en lien avec l'intégration du réseau d'eau de Vermes au Syndicat des eaux du Val Terbi (SEVT)?

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 22 septembre 2024, de 10h00 à 12h00, au Centre communal de Vicques.

Les opérations de dépouillement auront lieu à Vicques, dans les locaux de l'Administration communale, le dimanche 22 septembre 2024, dès 12h00.

Vicques, le 22 août 2024.

Conseil communal.

Avis de construction

Alle

Requérant: Alain Wermeille, Coinat d'Essertiau 25, 2942 Alle. Auteur du projet: Planibat Sàrl, Coinat d'Essertiau 10, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Assainissement et réhabilitation du bâtiment N° 21, démolition partielle.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 474, sise à la rue Coinat d'Essertiau 21, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAB.

Dimensions: Longueur 19m84, largeur 13m46, hauteur 6m32, hauteur totale 10m86.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi int., brique TC, isolation périphérique, crépi ext. blanc cassé; toiture: charpente bois isolée, couverture tuiles TC teinte brun-rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 12 août 2024.

Conseil communal.

Le Bémont

Requérante: Commune du Bémont, Les Cufattes 85b, 2360 Le Bémont. Auteur du projet: Studio Kalk, Grand-Rue 21, 2345 Les Breuleux.

Description de l'ouvrage: Rénovation et assainissement de l'école du Bémont, remplacement du chauffage, construction d'un couvert, aménagement d'une administration communale.

Cadastre: Le Bémont. Parcelle N° 170, sise à la rue Au Village 28, 2360 Le Bémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre.

Dimensions: Longueur 17m73, largeur 18m15, hauteur 10m73, hauteur totale 15m70.

Genre de construction: Matériaux façades: moellons existants, réfection crépi minéral blanc; partie nord assainie: maçonnerie existante, isolation/lattage, ventilation, coupe-vent, contre-lattage, revêtement extérieur en épicea blanc; nouveau couvert nord: ossature bois (épicea raboté naturel); toiture: charpente existante, nouvelle sous-couverture et couverture tuiles TC teinte naturelle; nouveau couvert nord: charpente bois, couverture tuiles TC teinte naturelle.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Bémont, Les Cufattes 85B, 2360 Le Bémont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 19 août 2024.

Conseil communal.

Bourrignon

Requérant: Christophe Koller, Route Principale 30, 2803 Bourrignon. Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Installation solaire photovoltaïque sur deux pans de toit (est et ouest) / 19,8 kWc.

Cadastre: Bourrignon. Parcelle N° 245, sise à la Route Principale 30, 2803 Bourrignon. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAB.

Dimensions: Surface 87,9 m².

Genre de construction: Panneaux solaires noirs, cadres noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Bourrignon, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 14 août 2024.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérante: Romana Wetzel, Eggerstandenstrasse 22, 9050 Appenzell. Auteur du projet: TASK5-S SA, Neuenburgstrasse 7, 3238 Gals.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa individuelle sur un niveau avec couvert à voitures.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 1199, sise à la rue Le Pré au Maire, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 19m85, largeur 12m00, hauteur 4m42, hauteur totale 4m42.

Genre de construction: Matériaux façades: plâtre int., isolation, béton, isolation, crépi blanc et bardage bois gris; toiture: dalle bois isolée et étanchée, fini gravier rond.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 17 juillet 2024.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérant: Cristina Maria Froidevaux, Rue de l'Aurore 24, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Bureau technique Samuel Schneider Sàrl, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux.

Description de l'ouvrage: Transformation et rénovation du bâtiment N° 10 avec aménagement d'un logement supplémentaire.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 1130, sise à la rue Champs Donzé, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogations requises: Article 118 RCC (hauteur et hauteur totale); article 108 lit. b RCC (indice d'utilisation du sol); article 63 al. 1 lit. a LCER (distance à la route cantonale / garages).

Dimensions: Longueur 11m97, largeur 10m05, hauteur 10m10, hauteur totale 13m20.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante, pose isolation périphérique, crépi blanc; toiture: nouvelle charpente isolée complète, finition tuiles TC teinte idem existante.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 7 août 2024.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérante: Société immobilière Ronde Planche SA, c/o Administration communale, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: RWB Jura SA, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Aménagement de 11 cases de stationnement au-dessus du bassin d'eaux pluviales [BEP] à la Rue de la Gare (RC 248.1).

Cadastre: Les Breuleux. Parcelles N°s 1508, 1467 et 1512, sises à la Rue de la Gare 20, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, MA; ZT. Plan spécial: Ronde-Planche.

Dimensions: Longueur 29m65, largeur 10m75,

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 7 août 2024.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérant: P.A John Chaignat Communauté héréditaire Jutzi Lucie et André, Rue des Alouettes 3, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: Bureau technique Denis Chaignat SA, Rue Vaillant 8, 2350 Saignelégier.

Description de l'ouvrage: Assainissement bâtiment (remplacement PAC, pose isolation, remplacement fenêtres et installation de panneaux photovoltaïques).

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 1369, sise à la rue Les Barres, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, Mac. Plan spécial: Les Barres.

Dimensions: Longueur 13m58, largeur 8m98.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante, pose isolation périphérique (18 cm), crépi blanc (idem existant); toiture: tuiles existantes et panneaux solaires noirs sur pan sud.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 7 août 2024.

Conseil communal.

Clos du Doubs / Montmelon

Requérant: Edouard Kohler, Montmelon-Dessous 32, 2883 Montmelon. Auteur du projet: Biotec Biologie appliqués SA, Rue du 24-Septembre 9, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Le projet prévoit la mise à ciel ouvert du cours d'eau «Pré Bouvier» sur une distance de 120m00 environ. Le nouveau lit sera composé d'un lit mineur de 0m50 et d'un lit majeur d'une emprise de 2m00 environ. Dans les secteurs les plus pentus des aménagements ponctuels de génie biologique sont prévus pour stabiliser les berges. Deux nouveaux passages, un passage supérieur (passage du ruisseau dans une buse) ainsi qu'un passage à gué sont planifiés pour permettre le franchissement. Les aménagements seront complétés par la mise en place de quelques bosquets arbustifs et autres microstructures.

Cadastre: Montmelon. Parcelles N^{os} 337, 32 et 35, sises à la rue Pré Bouvier, 2883 Montmelon. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 120m00, largeur 2m00.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 6 août 2024.

Conseil communal.

Courgenay

Requérant: Bernard Varin, Rue Pierre-Percée 2, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Didier Peter Construction, Rue des Pommiers 22, 2915 Bure.

Description de l'ouvrage: 1. Construction d'un hangar agricole pour stockage. 2. Aménagement d'une place fumièrè. 3. Construction d'une fosse à purin avec caillebotis. 4. Construction d'un mur le long de la place fumièrè. 5. Pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture. 6. Aménagement de deux nouveaux accès en chaille.

Cadastre: Courgenay. Parcelle N° 68, sise à la rue Au Pible, 2950 Courgenay. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 LAgr.

Dimensions: 1. Longueur 45m19, largeur 17m68, hauteur 5m05, hauteur totale 7m18. 2. Longueur 35m00, largeur 8m60. 3. Longueur 10m00, largeur 4m00. 4. Nord: longueur 19m00, hauteur 2m00. Est: longueur 6m00, hauteur 2m00. 5. Surface 761,45 m². 6. Est: surface 64,50 m². Ouest: surface 150,00 m².

Genre de construction: 1. Matériaux façades: tôles de couleur RAL 1015; toiture: tôles de couleur RAL 8024. 4. Béton.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 23 août 2024.

Conseil communal.

Courrendlin / Rebeuvelier

Requérant: Paul Schaffner, Rue des Noyers 8, 2832 Rebeuvelier; Fany Schaffner, Rue des Noyers 8, 2832 Rebeuvelier. Auteur du projet: Paul Schaffner, Rue des Noyers 8, 2832 Rebeuvelier.

Description de l'ouvrage: Démolition annexe existante (non cadastrée); construction d'un couvert à voiture avec abri de jardin et cuisine de jardin; aménagement d'une chambre dans les combles du bâtiment N° 8, avec ouvertures en façade est; selon plans déposés.

Cadastre: Rebeuvelier. Parcelle N° 1032, sise à la Rue des Noyers 8, 2832 Rebeuvelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dimensions couvert: Longueur 5m60, hauteur 2m45, hauteur totale 3m50; abri: longueur 5m30, hauteur 2m45, hauteur totale 3m50.

Genre de construction: Matériaux façades (pignon est): ouverture de 4 fenêtres dont 2 avec claustra bois brun.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 14 août 2024.

Conseil communal.

Courtedoux

Requérants: Jean-Pierre Germain Buchwalder, Les Gaubes et Sous Planchis 225, 2954 Asuel; Evelyne Lehmann, Route des Rangiers 50, 2882 Saint-Ursanne. Auteur du projet: Jean-Pierre Germain Buchwalder, Les Gaubes et Sous Planchis 225, 2954 Asuel.

Description de l'ouvrage: Couvert à voiture.

Cadastre: Courtedoux. Parcelle N° 175, sise à la Rue du 23-Juin, 2905 Courtedoux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dérogation requise: Distance à la route inf. 5m00 (voir aussi RCC 2.6.1).

Dimensions: Longueur 9m80, largeur 4m20, hauteur 2m50, hauteur totale 2m50.

Genre de construction: Matériaux façades: bardage bois; toiture: tuiles brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtedoux, Rue du Collège 30A, 2905 Courtedoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 22 août 2024.

Conseil communal.

Damphreux-Lugnez

Requérant: Michel Heusler, Le Genévrier 5, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Ernest Roth SA, Fbg St-Germain 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Changement de la couverture fibrociment du bâtiment N° 16d après incendie par des panneaux sandwich (teinte RAL 8004), et pose de nouvelles façades avec tôle, idem à l'existante (nord-ouest, sud-ouest, sud-est).

Cadastre: Damphreux. Parcelle N° 2093, sise à la rue Sur la Hâde 16d, 2933 Damphreux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Genre de construction: Façades: nouvelle tôle identique à celle existante; sans modification de la structure porteuse; toiture: nouvelle couverture en panneaux sandwich, teinte RAL 8004.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Damphreux-Lugnez, Vie de Bonfol 70, 2933 Damphreux-Lugnez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Damphreux-Lugnez, le 19 août 2024.

Conseil communal.

Fahy

Requérant: Thomas Périat, Le Coinat 57, 2916 Fahy. Auteur du projet: beuret fenucci ass. sàrl, arch. EPFL SIA REG A, Rue Pierre- Péquignat 19, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'un dépôt avec chaufferie à distance

Cadastre: Fahy. Parcelle N° 292, sise à la rue Le Coinat, 2916 Fahy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre CAa.

Dimensions: Longueur 15m71, largeur 8m91, hauteur 3m74, hauteur totale 7m43.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, façades avec bardage vertical, teinte à préciser; toiture: charpente bois isolée, couverture tuiles TC teinte idem existante bâtiment 57 et 57A.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Fahy, Route de la Halle 79D, 2916 Fahy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fahy, le 22 août 2024.

Conseil communal.

Movelier

Requérante et auteure du projet: Association Broquet-Leuenberger, Route de France 25, 2812 Movelier.

Description de l'ouvrage: Construction d'un couvert pour l'aménagement d'une place à fumier et d'une place à fourrage. Prolongement de la toiture du couvert côté nord-ouest. Construction d'un mur de soutènement en enrochements au nord-est à proximité du couvert, aménagement d'un chemin d'accès en gravier et aménagement de deux places en gravier au nord-ouest et au sud-est du couvert. Construction d'une infirmerie pour animaux, passage souterrain avec 2 puits de lumière, mur de soutènement en enrochements et barrières. Aménagement d'un parc à cochon avec parcours, passage supérieur, surface en béton, surface végétale, mare, niches pour animaux, murs de soutènement en enrochement et barrières. Aménagement d'une zone pour la détention d'animaux (boxes) dans le bâtiment N° 23D. Aménagement de plusieurs places de manœuvres bétonnées avec chemins d'accès bétonnés. Pose d'une roulotte décorative. Dimensions selon plans.

Cadastre: Movelier. Parcelles N°s 1844, 226, 231, 236, 424, 833, 882, 886, 887, 888 et 1844, sises à la Route de France, 2812 Movelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dimensions: Longueur 48m00, largeur 17m50, hauteur 9m60, hauteur totale 10m37.

Genre de construction: Matériaux façades: ouvert et murs en béton; toiture: tôles SP grises.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Movelier, Route du Cârre 6, 2812 Movelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Movelier, le 19 août 2024.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Le Noirmont

Requérant: Gérard Baume, Le Peupéquignot 31, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: KWSA SA, Rue Charles Schaublin 3, 2735 Malleray.

Description de l'ouvrage: Pose d'une mini-step de type SanoClean.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3206, sise au lieu-dit Le Peu Péquignot, Le Peupéquignot 31, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone agricole, ZB.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dimensions: Longueur 2m00, largeur 2m00, hauteur totale 2m60.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 22 août 2024.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérante: MIBA Genossenschaft Aesch, Andlauring 30B, 4147 Aesch. Auteur du projet: alisys SA, Impasse de la Maladaire 5, 1680 Romont.

Description de l'ouvrage: Extension du bâtiment N° 2 (fromagerie) au nord pour local de production et construction d'un couvert coupe-vent sur l'entrée principale en façade ouest.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3414, sise au lieu-dit La Calame, Rue de l'Avenir 2, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAa. Plan spécial: AAa La Calame.

Dimensions extension: Longueur 12m12, largeur 4m30, hauteur 5m42, hauteur totale 5m54; auvent: longueur 3m20, profondeur 2m73, hauteur totale 3m00.

Genre de construction: Extension: façades en ossature métallique, panneaux sandwich type Montana, teinte gris clair (idem existant); toiture: charpente métallique, panneaux sandwich type Montana; auvent: façades en ossature bois et vitrage; toiture: charpente en bois avec étanchéité, fini avec boulets (gravier rond).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 22 août 2024.

Conseil communal.

Pleigne

Requérant: Christophe Joray, Ferme de la Sablonnière 147, 2807 Pleigne. Auteur du projet: BIMProcess.ch Sàrl, Rue du 23-Juin 20a, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Construction d'un hangar pour véhicules agricoles.

Cadastre: Pleigne. Parcelle N° 2061, sise à la rue La Sablonnière, 2807 Pleigne. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 161 RCC (ordre des constructions).

Dimensions: Longueur 15m00, largeur 11m20, hauteur 7m30, hauteur totale 9m00.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois, bardage métallique brun (idem existant); toiture: charpente bois, couverture en tôle Eternit rouge (idem existante).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Pleigne, Rue de la Forge 2, 2807 Pleigne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Pleigne, le 16 août 2024.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérants et auteurs du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Construction de trois maisons familiales sur deux niveaux avec couverts à voitures et bûchers, pose de trois PAC air-eau et pose de panneaux solaires sur les toitures.

Cadastre: Porrentruy. Parcelles N°s 3741 et 3742, sises à la Rue de Lorette, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HBf. Plan spécial: Lorette Est.

Dérogation requise: Article N° 66d OCAT (distance entre bâtiments).

Dimensions maisons familiales: Longueur 13m45, largeur 5m90, hauteur et hauteur totale 6m70; couverts à voitures: longueur 5m20, largeur 5m10, hauteur et hauteur totale 2m80; bûchers: longueur 4m00, largeur 3m00, hauteur et hauteur totale 3m00.

Genre de construction: Façades: éléments préfabriqués de couleur anthracite; toiture: toiture plate, gravillons.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 13 août 2024.

Service UEI.

Porrentruy

Requérant: Bemax, Grand-Rue 92, 1820 Montreux. Auteur du projet: BF Architecture & Technique du bâtiment Sàrl, Route du Léman 13, 1895 Vionnaz.

Description de l'ouvrage: Démolition des bâtiments N°s 25A, 27A, 29B et 29C et construction d'un écoquartier, composé de cinq immeubles avec garage souterrain connexe, aménagements d'espaces verts et de détente ainsi qu'aménagement d'un point d'eau.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 418, sise à la rue La Rochette, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MBe. Plan spécial: Rochette 1.

Dérogation requise: Plan spécial « Rochette 1 » (surfaces destinées aux constructions).

Dimensions bâtiment A: Longueur 34m81, largeur 16m20; bâtiment B: longueur 26m06, largeur 13m24; bâtiments C, D et E: longueur 30m65, largeur 18m77. Hauteur pour l'ensemble des bâtiments 12m44, hauteur totale 15m27.

Genre de construction: Matériaux: bois/métal/béton, nuances de beige; toitures: plates, gravier et panneaux solaires photovoltaïques.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 13 août 2024.

Service UEI.

Saignelégier

Requérant: David Jenny, Marignanostrasse 105, 4059 Basel. Auteur du projet: Yves Morin, Kleinstrasse 16, 8008 Zürich.

Description de l'ouvrage: Réhabilitation, transformation et changement d'affectation d'une ancienne ferme. Installation d'une pompe à chaleur sol/eau, pose d'une mini-step, pose d'une citerne enterrée pour récupération des eaux pluviales, construction d'un mur de soutènement, aménagement d'une terrasse et pose de panneaux solaires en toiture. Nouvelle affectation comme résidence secondaire.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 607, sise à la rue Les Cerlatez 16, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: LAT article 24c, OAT article 42 alinéa 3, LRS article 11.

Dimensions: Longueur 15m25, largeur 13m65.

Genre de construction: Matériaux façades: idem existant; toiture: idem existant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 13 août 2024.

Conseil communal.

Saignelégier

Requérant: Adapart SA, Route de France 15, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: Milani Architecture Sàrl, Rue de l'Hôpital 6, 2350 Saignelégier.

Description de l'ouvrage: Réfection de deux toitures existantes comprenant le changement de la couverture et l'ajout d'isolation engendrant une augmentation de la hauteur des bâtiments.

Cadastre: Saignelégier. Parcelles N°s 165 et 1154, sises au Chemin des Marguerites 1, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAb.

Dimensions: Hauteur 6m16, hauteur totale 6m16.

Genre de construction: Toiture: tôles, grises.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 13 août 2024.

Conseil communal.

Saignelégier

Requérant: Thierry Froidevaux, La Theurre 3, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier.

Description de l'ouvrage: Installation de panneaux solaires photovoltaïques full black sur la toiture du bâtiment N° 3A.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 626, sise à la rue La Theurre 3a, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 13m84, largeur 3m42.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 23 septembre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 16 août 2024.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

La République et Canton du Jura met au concours le poste suivant:

Chef-fe de l'Office des sports à 80-100 %

Département de la formation, de la culture et des sports

Intéressé-e? Consultez notre site internet www.jura.ch/emplois pour de plus amples renseignements et transmettez-nous votre dossier de candidature.



Service des ressources humaines

avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 6 septembre 2024** et comporter la mention « Postulation Référent-e prévention-communication POC ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

La Police cantonale met au concours un poste de

Référent-e prévention et communication à 50 %

Mission: Organiser et déployer des actions de prévention et de communication au profit de la police cantonale,

par l'utilisation de différents médias adaptés (presse, événements, réseaux sociaux, campagnes, etc.). Assurer des missions de prévention et de communication. Apporter soutien et conseil en matière de prévention et de communication au sein de la police cantonale et auprès des partenaires. Etablir et gérer un calendrier des événements annuels. Etudier, élaborer et proposer des thèmes et des actions de prévention/communication. Collecter, évaluer et prioriser les demandes de prévention/communication. Préparer, gérer et participer aux actions de prévention/communication décidées. Conseiller et soutenir les intervenant-e-s sur les aspects prévention/communication lors d'interventions ou d'opérations policières. Gérer les réseaux sociaux de POC. Etudier et proposer des thèmes et des actions de marketing concernant l'image de la police (degré de sympathie).

Profil: Etre au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau bachelor, ou d'un titre jugé équivalent. Justifier d'une expérience de 2 à 4 ans. Maîtriser l'environnement informatique de la police et les outils spécifiques. Avoir une formation et une expérience dans le domaine de la communication, des médias ou de la prévention constitue un atout. Posséder un sens aigu de l'organisation et faire preuve de souplesse dans son organisation. Accorder de l'importance au service public. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle. Le permis de conduire est souhaité.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve Vb / Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Ensemble du territoire cantonal.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de l'adjointe du Commandant, la commissaire divisionnaire Marie-Jane Intenza, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

La Police cantonale met au concours un poste de

Référent-e RH (ressources humaines) à 50 %

Mission: Participer à la mise en œuvre et au suivi de la politique du personnel et à son organisation au sein de la

police cantonale. Participer à la gestion et au suivi des dossiers RH, en collaboration avec le service cantonal des ressources humaines. Elaborer et mettre en œuvre les processus RH. Elaborer et gérer les tableaux de bord et de suivi du personnel. Coordonner et gérer les procédures de recrutement ou de mutations internes, ainsi que les engagements en découlant. Participer au recrutement des aspirant-e-s POC et des collaborateur-trice-s. Participer à la gestion et au suivi des départs internes (horaires, certificats de travail, coordination, etc.). Gérer les aspects RH et administratifs relatifs aux systèmes de timbrage. Participer aux actions de marketing RH. Suivre les situations d'absences de longue durée. Représenter la police cantonale dans l'organe de coordination pour la sécurité et la protection de la santé au travail (MSST, OC) ou d'autres groupes de travail.

Profil: Etre au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau bachelor, ou d'un titre jugé équivalent. Justifier d'une expérience de 2 à 4 ans. Maîtriser l'environnement informatique de la police et les outils spécifiques. Avoir une formation et une expérience dans le domaine des ressources humaines constitue un atout. Posséder un sens aigu de l'organisation et faire preuve de souplesse dans son organisation. Accorder de l'importance au service public. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve Vb / Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de l'adjointe du Commandant, la commissaire divisionnaire Marie-Jane Intenza, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous

avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 6 septembre 2024** et comporter la mention « Postulation Référent-e RH POC ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école primaire de Haute-Sorne, des leçons de décharge pour la fonction de

Membre de direction

Mission: Soutenir le directeur dans toutes ses tâches notamment en lien avec l'encadrement et l'organisation des activités de l'école et les relations entre les parents et l'école. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire, notamment dans l'établissement du budget et le suivi financier.

Profil: Bachelor HEP ou titre jugé équivalent.

Lieu de travail: Ecole primaire de Haute-Sorne.

Taux d'activité: 2 leçons hebdomadaires de décharge en tant que membre de la direction entre le 1^{er} février et le 31 juillet 2025; 8 leçons hebdomadaires de décharge dès le 1^{er} août 2025. Il est souhaité que la personne nommée enseigne au sein de l'EP Haute-Sorne dès le 1^{er} août 2025. Plusieurs possibilités d'attribution de leçons d'enseignement seront possibles pour la rentrée 2025.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant ou enseignante primaire / Classe 13 / taux rétribution de 95% pour les degrés 1-2P. Conformément à la base légale, une classe de traitement supplémentaire est attribuée par rapport à la classe applicable de celle d'enseignant primaire.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2025.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Brice Cattin, directeur de l'EP Haute-Sorne, au N° de téléphone 032 426 74 72.

Les candidatures, accompagnées de votre lettre de motivation, CV personnel, d'une copie de vos titres de formation, d'un extrait des poursuites et d'un extrait de votre casier judiciaire doivent être envoyées par e-mail à l'adresse sen.postulations@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 12 septembre 2024** et comporter la mention « Postulation Membre de Direction EP Haute-Sorne ».

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Marchés publics

Appel d'offres

Adjudicateur

Service d'achat: Stähelin Partner architectes SA, Laurent Bertuchoz, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont (Suisse)
Tél. +41 32 421 96 64. E-mail: lb@staehelinpartner.com

Service demandeur (adjudicateur): Hôpital du Jura

Objet et étendue du marché: Hôpital du Jura, Site de Saignelégier, Résidence des Franches-Montagnes

Appel d'offres: 22820 - Stores à lamelles et stores en toile
Lieu d'exécution du mandat: 2350 Saignelégier, Jura (Suisse)

Délai d'exécution: 7.10.2024 – 22.10.2024

Durée du contrat: 30.9.2024 – 31.12.2024

Ce marché ne peut pas être prolongé

Critères d'aptitude

Les critères figurent dans les documents.

Critères d'adjudication

Les critères figurent dans les documents.

Vocabulaire commun pour les marchés publics

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 45421143 - Travaux d'installation de stores

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Bâtiment

Conditions de participation

Conditions dans les documents

Délais

Disponibilité des documents d'appel d'offres:

22.8.2024-16.9.2024

Tour de questions 1, à soumettre jusqu'au: 2.9.2024.

Remise de l'offre: 16.9.2024, 16h00

Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

Ouverture des offres: 17.9.2024

Ouverture publique des offres: Non

Documents

Langue des documents d'appel d'offres: Français

Où obtenir les documents d'appel d'offres: simap.ch

Remise d'offre

Langues des offres: Français

Mode de remise: Remise physique

Exigences formelles spécifiques: L'offre sera remise en un exemplaire, sous pli fermé, avec mention « Soumission RFM_22820 »

Adresser les offres comme suit: Stähelin Partner architectes SA, Soumission_RFM_22820, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont (Suisse)

Plus d'informations

Accords internationaux: Oui

Langue de procédure: Français

Organisation d'un dialogue: Non

Options: Non

Variantes autorisées: Non

Offres partielles autorisées: Non

Conditions générales

Communauté de soumissionnaires: Autorisée

Candidatures multiples de soumissionnaires dans le cadre de communautés de soumissionnaires: Autorisées

Voies de droit: Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Organe de publication officiel

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Appel d'offres

Adjudicateur

Service d'achat: DEN - Service de l'informatique, Route de Moutier 109, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 59 00. E-mail: secr.sdi@jura.ch

Service demandeur (adjudicateur): Gouvernement de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont (Suisse)

Objet et étendue du marché: Prestations d'exploitation Sharepoint – Nintex – Muhimbi pour la République et Canton du Jura

Lieu d'exécution du mandat: 2800 Delémont, Jura (Suisse)

Durée du contrat: 1.1.2025-31.12.2028

Ce marché peut être prolongé.

Prolongation possible pour une fois une année.

Critères d'aptitude

Les critères figurent dans les documents.

Critères d'adjudication

Les critères figurent dans les documents.

Vocabulaire commun pour les marchés publics

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 72000000 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

Conditions de participation

Conditions dans les documents

Délais

Tour de questions 1, à soumettre jusqu'au: 5.9.2024

Remise de l'offre: 4.10.2024, 12h00

Offre valable jusqu'au: 180 jours après le délai de remise

Ouverture publique des offres: Non

Documents

Langue des documents d'appel d'offres: Français

Où obtenir les documents d'appel d'offres: simap.ch

Remise d'offre

Langues des offres: Français

Mode de remise: Remise physique, autres, voir exigences formelles

Exigences formelles spécifiques: Selon B.5. du cahier des charges. Le soumissionnaire doit déposer son dossier sous forme papier en deux exemplaires, ainsi que sous forme électronique, sur une « clé » USB et sur SIMAP.

Adresser les offres comme suit: RCJU - Service de l'informatique (SDI), Matthieu Lachat, Appel d'offres « Sharepoint - Ne pas ouvrir », Route de Moutier 109, 2800 Delémont (Suisse)

Plus d'informations

Accords internationaux: Oui

Langue de procédure: Français

Organisation d'un dialogue: Non

Options: Oui

Option exploitation des serveurs Windows

Serveur hébergeant les applications couvertes

Variantes autorisées: Non

Offres partielles autorisées: Non

Conditions générales

Communauté de soumissionnaires: Autorisée

Candidatures multiples de soumissionnaires dans le cadre de communautés de soumissionnaires: Autorisées

Sous-traitant: Pas autorisé

Participation multiple de sous-traitants: Pas autorisée

Voies de droit: Selon les art. 52 et 56 de l'accord inter-cantonal sur les marchés publics (AIMP), le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif cantonal dans les 20 jours à compter du lendemain de la publication.

Organe de publication officiel

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Appel d'offres

Adjudicateur

Service d'achat: Syndicat pour l'alimentation en eau des communes de Haute-Ajoie (SEHA), Route Principale 3, 2914 Damvant (Suisse). Tél. +41 79 246 88 30. E-mail: secretariat@eau-seha.ch

Service demandeur (adjudicateur): Syndicat pour l'alimentation en eau des communes de Haute-Ajoie (SEHA), Route Principale 3, 2914 Damvant (Suisse). Tél. +41 79 246 88 30. E-mail: secretariat@eau-seha.ch. Site internet: www.eau-seha.ch

Objet et étendue du marché: Le présent appel d'offres concerne le lot «Automatisation» et comprend notamment la fourniture de tous les équipements de gestion du réseau d'eau potable et de la supervision.

Une liaison VPN sécurisée entre la station principale (Cloud) et les utilisateurs externes est à prévoir dans la fourniture (minimum 5 utilisateurs externes).

Le contrat porte sur les prestations d'ingénieurs en automatisation, la fourniture des appareils, automates et systèmes de communication incluses, afin de gérer tous les équipements du SEHA de manière optimale.

Le câblage entre les tableaux et les éléments liés au process sont à intégrer dans l'offre à remettre. En principe, tous les équipements sont déjà en service.

Lieu d'exécution du mandat:

Suisse, Canton du Jura, District de Porrentruy, secteur Haute-Ajoie et Basse-Allaine

Délai d'exécution: Selon indications dans le cahier des charges du présent marché.

Durée du contrat: 1.1.2025-1.1.2027

Ce marché ne peut pas être prolongé.

Critères d'aptitude

Les critères figurent dans les documents.

Critères d'adjudication

Les critères figurent dans les documents.

Vocabulaire commun pour les marchés publics

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 45310000 - Travaux d'équipement électrique
Autres CPV: 45314000 - Installation de matériel de télécommunications

71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Genre de fourniture: Achat

Conditions de participation

Conditions dans les documents.

Délais

Disponibilité des documents d'appel d'offres:

22.8.2024-4.10.2024

Tour de questions 1, à soumettre jusqu'au: 6.9.2024

Remise de l'offre: 4.10.2024, 12h00

Ouverture des offres: 7.10.2024
Ouverture publique des offres: Non

Documents

Langue des documents d'appel d'offres: Français
Où obtenir les documents d'appel d'offres: *simap.ch*

Remise d'offre

Langues des offres: Français
Mode de remise: Autres, voir exigences formelles
Exigences formelles spécifiques: Il appartient au soumissionnaire de mettre tout en œuvre pour respecter l'échéance.

Une version informatique de l'offre (format PDF) sera également transmise après la date de réception à l'adresse suivante: *secretariat@seha.ch*

Plus d'informations

Accords internationaux: Non
Langue de procédure: Français
Organisation d'un dialogue: Non
Options: Non
Variantes autorisées: Non
Offres partielles autorisées: Non

Conditions générales

Visite des lieux: Il n'est pas prévu de visite des lieux, toutefois, une visite des ouvrages peut être organisée sur demande avec le MO et son mandataire.

Les plans, schémas, plans électriques connus sont annexés à ce présent appel d'offres.

Sous-traitant:

Autorisé
 La part de sous-traitance ne doit pas dépasser le 20% de l'ensemble du marché. Un même sous-traitant a le droit de participer à plusieurs offres distinctes. Le soumissionnaire demeure responsable des actes, défaillances et négligences de tous ses sous-traitants durant l'exécution du marché.

Participation multiple de sous-traitants: Autorisée

Organe de publication officiel

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Appel d'offres

Adjudicateur

Service d'achat: Stähelin Partner architectes SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 421 96 64. E-mail: *lb@staehelinpartner.com*

Service demandeur (adjudicateur): Hôpital du Jura, Bvd des Capucins 30, 2800 Delémont (Suisse)

Objet et étendue du marché:

Portes coulissantes automatiques

Lieu d'exécution du mandat:

2350, Saignelégier, Jura (Suisse)

Durée du contrat: 1.10.2024-31.12.2025

Ce marché ne peut pas être prolongé.

Critères d'aptitude

Les critères figurent dans les documents.

Critères d'adjudication

Les critères figurent dans les documents.

Vocabulaire commun pour les marchés publics

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 44221230 - Portes coulissantes

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Bâtiment

Conditions de participation

Pas de conditions.

Délais

Disponibilité des documents d'appel d'offres: 22.8.2024-16.9.2024

Tour de questions 1, à soumettre jusqu'au: 2.9.2024

Remise de l'offre: 16.9.2024, 16h59

Ouverture des offres: 17.9.2024

Ouverture publique des offres: Non

Documents

Langue des documents d'appel d'offres: Français

Où obtenir les documents d'appel d'offres: *simap.ch*

Remise d'offre

Langues des offres: Français

Mode de remise: Remise physique

Adresser les offres comme suit: Stähelin Partner architectes SA, RFM_Soumission_27221, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont (Suisse)

Plus d'informations

Accords internationaux: Oui

Langue de procédure: Français

Organisation d'un dialogue: Non

Options: Non

Variantes autorisées: Non

Offres partielles autorisées: Non

Conditions générales

Communauté de soumissionnaires: Autorisée

Candidatures multiples de soumissionnaires dans le cadre de communautés de soumissionnaires: Autorisées

Voies de droit: Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Voies de droit: Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Organe de publication officiel

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Appel d'offres

Adjudicateur

Service d'achat: Triage Forestier Rangiers-Sorne, M. Justin Morel, responsable du Triage, Rue St-Hubert 38, 2854 Bassecourt (Suisse). Tél. +41 78 801 59 75. E-mail: *justin.morel@rangiers-sorne.ch*. Site internet: *rangiers-sorne.ch*

Objet et étendue du marché:

Selon la publication d'appel d'offres parue dans le journal officiel de la République et Canton du Jura du 22 août 2024, le Triage forestier Rangiers-Sorne met en soumission l'achat d'un débusqueur forestier avec grue, grappinscie et treuils. Cette machine sera utilisée dans le cadre des exploitations forestières communes de l'entreprise ainsi que dans le cadre de travaux spécifiques à la biodiversité. L'entreprise se situe dans la Vallée de Delémont avec des routes forestières aux gabarits parfois limités et une topographie compliquée.

Le nouveau débusqueur doit être équipé d'une transmission hydrostatique et une boîte de vitesse progressive de 0 à 30 km/h avec changement de gamme (vitesse) à la montée en pleine charge sans s'arrêter. La largeur du véhicule ne doit pas dépasser les 2650 mm. Le treuil à double tambours doit avoir une force de traction minimale de 2 x 12 tonnes et la grue de débardage doit avoir une dimension minimale de 8m00 pour un couple de levage brut minimal de 139 kNm et une rotation minimale de 360°.

Les détails du cahier des charges de la machine et des équipements ainsi que les souhaits de l'adjudicateur en termes de service après-vente et d'organisation se trouvent en annexe.

Lieu d'exécution du mandat:

2854 Bassecourt, Jura (Suisse)

Durée du contrat: 15.9.2024-15.1.2025
Ce marché ne peut pas être prolongé.

Critères d'aptitude

Les critères figurent dans les documents.

Critères d'adjudication

Les critères figurent dans les documents.

Vocabulaire commun pour les marchés publics

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 03000000 - Produits agricoles, de l'élevage, de la pêche, de la sylviculture et produits connexes

Genre de fourniture: Achat

Conditions de participation

Conditions dans les documents.

Délais

Disponibilité des documents d'appel d'offres:

22.8.2024-15.9.2024

Tour de questions 1, à soumettre jusqu'au: 1.9.2024

Tour de questions organisé en dehors de *simap.ch*.

Selon point 4.3 du dossier d'appel d'offres.

Remise de l'offre: 15.9.2024, 0h00

Selon articles 47 et 48 de l'AIMP

Offre valable jusqu'au: 15.1.2025

Selon point 3.15 du dossier d'appel d'offres.

Ouverture des offres: 18.9.2024, 10h30, 2854 Bassecourt

Ouverture publique des offres: Non

Documents

Langue des documents d'appel d'offres: Français

Où obtenir les documents d'appel d'offres: *simap.ch*

Plus d'informations sur l'obtention des documents d'appel d'offres: Les documents sont disponibles par voies électroniques, postales ou sur SIMAP directement. Contactez-nous si besoin.

Remise d'offre

Langues des offres: Français

Mode de remise: Remise physique, autres, voir exigences formelles

Exigences formelles spécifiques: Nous acceptons toutes les formes de remise tant que celle-ci parvient dans les délais.

Adresser les offres comme suit: Triage Forestier Rangiers-Sorne, M. Justin Morel, Rue St-Hubert 38, 2854 Bassecourt (Suisse)

Plus d'informations

Accords internationaux: Oui

Langue de procédure: Français

Organisation d'un dialogue: Non

Options: Oui

Selon cahier des spécifications techniques - Annexe R1

Variantes autorisées: Non

Offres partielles autorisées: Non

Conditions générales

Voies de droit: Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Organe de publication officiel

Journal officiel de la République et Canton du Jura
